

Service prévention des risques techniques

**Arrêté préfectoral portant consultation publique sur la demande présentée
par la Société 4M PROVENCE ROUTE à l'effet d'obtenir la prolongation de
l'autorisation d'exploiter la carrière située au lieu dit « Sainte-Marie »
à PERNES LES FONTAINES**

La préfète de Vaucluse

- VU** le code de l'environnement, notamment l'article L 123-9-2 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°172 du 11 décembre 1997 autorisant la société 4M Provence Route à exploiter une carrière située au lieu Sainte-Marie à Pernes les Fontaines ;
- VU** la demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter la carrière située au lieu « Sainte-Marie » à Pernes les Fontaines, déposée par la société 4M PROVENCE ROUTE, pour une durée de trois ans à compter du 11 décembre 2022 et jusqu'au 11 décembre 2025, afin de terminer l'extraction des matériaux et d'effectuer la remise en état du site conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°172 du 11 décembre 1997 ;
- VU** le dossier de demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter transmis par la société 4 M Provence Route le 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** le rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 septembre 2022 ainsi que le projet d'arrêté préfectoral proposé ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 29 août 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Silvain TRAYNARD, directeur départemental par intérim de la protection des populations ;

Considérant que cette demande nécessite une consultation du public ;

SUR la proposition de Madame la cheffe du service prévention des risques technique ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

La demande de prolongation de la durée de l'autorisation d'exploiter par la société 4M PROVENCE ROUTE, dont le siège social est situé Village ERO, RN 7 à Sorgues (84700) pour sa carrière, implantée au lieu-dit " Sainte-Marie » sur le territoire de la commune de PERNES LES FONTAINES, est mise à la consultation du public du lundi 3 octobre 2022 au lundi 17 octobre 2022 inclus.

Le dossier et le projet d'arrêté préfectoral mis à la disposition du public sont consultables sur le site internet de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr

Article 2 :

Cette consultation est organisée uniquement par voie électronique.

Le public pourra formuler des observations à l'adresse de messagerie électronique suivante : **ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr** (avec en objet : « **consultation publique - 4M Provence Route – Carrière Sainte-Marie à Pernes les Fontaines**) pendant toute la durée de la consultation, ou en s'adressant à la direction départementale de la protection des populations – service prévention des risques techniques – avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, un arrêté préfectoral complémentaire, éventuellement modifié, sera soumis à la signature du préfet de Vaucluse.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Avignon le 26 septembre 2022

Pour la Préfète et par délégation
Le directeur départemental par intérim
de la protection des populations

signé :Silvain TRAYNARD